

Fnasat-info

Chaque trimestre, l'actualité vue du réseau

L'édito du président

Le 19 mai dernier, la Fédération s'est engagée avec conviction dans un nouveau Projet fédératif 2023-2027, adopté à l'unanimité par notre Assemblée générale. C'est au terme d'un long travail collaboratif que ce projet a été pensé, rédigé et amendé, prenant en considération vos remarques, vos suggestions d'amélioration et de précisions.

L'élaboration de ce projet et tout particulièrement les différentes rencontres qui lui ont été consacrées, ont confirmé toute la richesse de notre réseau, ses singularités et sa capacité à inscrire ses initiatives dans un mouvement collectif. Ce sont autant d'atouts - qui ne sont finalement plus si fréquents dans le paysage associatif - sur lesquels nous saurons et devons nous appuyer pour l'amélioration des situations faites aux Gens du voyage.

Cette nouvelle lettre revient plus en détail sur le processus d'élaboration de notre nouvelle feuille de route, ainsi que sur la journée nationale du 18 mai, visant à une première exploration de sa mise en œuvre autour des trois thématiques apparues comme des préoccupations constantes de nos associations : la scolarité, la reconnaissance de la caravane comme logement et l'usage des désignations Tsiganes et Gens du voyage.

Cette nouvelle lettre d'information encore bien riche est l'occasion pour moi de souhaiter une nouvelle fois la bienvenue à Clément Larhantec dorénavant en charge du pôle habitat et à Leny Mauduit, nouveau responsable de notre médiathèque. Deux événements viendront très bientôt inaugurer une nouvelle ère de programmation à la médiathèque Matéo Maximoff : un concert de Roberto de Brasov pour la fête de la musique, puis le 7 juillet 2022 la projection du passionnant documentaire *Les autres chemins*, en présence entre autres de la réalisatrice Emmanuelle Lacosse et du principal protagoniste, Francki Lewinski.

Même si les traductions concrètes ne sont encore envisageables que dans un horizon trop lointain, la reconnaissance de la caravane comme logement est aujourd'hui sujet d'un groupe de travail porté par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. Son inscription prioritaire à l'ordre du jour de la Commission nationale consultative des Gens du voyage avait été demandée conjointement par la Fnasat et l'ANGVC. De même, sur notre demande répétée, un groupe de travail sur la scolarisation des enfants « du voyage » se met en place au sein de la Commission nationale.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur l'heureuse initiative commémorative de Monsieur Jean-Pierre Mazingue, maire de la commune de Poix-du-Nord, en hommage à dix Tsiganes raflés le 24 décembre 1943 avant d'être déportés à Auschwitz.



LAURENT EL GHOZI, PRÉSIDENT

■ Actus

Actualité

- Regard sur la presse, Bernard Pluchon, p. 2
- Commémoration : Poix-du-Nord rend hommage aux victimes de la rafle des Tsiganes de 1943, p. 3
- Dihal, un groupe de travail sur le statut de la caravane, p. 3

Veille législative

- Des précisions sur les modalités d'instruction dans la famille : demande d'autorisation et recours, p. 4

■ La Fédération

- Retour sur le processus d'adoption du projet fédératif 2023-2027, p. 5

Activités des pôles Fnasat

Pôle Habitat

- Clément Larhantec, responsable Pôle Habitat, p. 6
- La boîte à outils du Pôle habitat p. 6
- Des règles de fonctionnement plus précises pour les aires d'accueil p. 6

Pôle Santé

- Des nouvelles de l'étude pilote en Nouvelle-Aquitaine, p. 8
- Les actualité du programme national de médiation sanitaire, p. 8
- Retour sur l'enquête Prévac p. 9

Médiathèque Matéo Maximoff

- Leny Mauduit, responsable de la médiathèque Matéo Maximoff, p. 10

Revue *Études tsiganes*

- Actualité de la revue p. 11

Forum

- L'obligation de travail lié au Revenu de solidarité active (RSA), p. 12

Focus :

- Noël itinérant en Charente, Association Les Quatre Routes – Cognac, p. 14
- Le projet France Services, Voyageurs 72 - Le Mans, p. 15
- Festival Welcome in Tziganie à Seissan, p. 17

Publications

- *La localisation de l'offre publique d'accueil et d'habitat des Gens du voyage*, p. 18

■ Par ailleurs

Entretiens

- Caroline Roger-Moigneu, Vice-présidente en charge de l'insertion, de la lutte contre la pauvreté et des Gens du voyage, p. 19

Publications , p. 20

■ Agenda

- Formations, p. 23
- IdealCo, journées nationales d'accueil des Gens du voyage, p. 23

GENS DU VOYAGE

Regard sur la presse...



... à propos des Gens du voyage

■ Dans la presse de ce début d'année 2022, les articles relatant les difficultés de stationnement ou la situation d'accueil sur les aires occupent toujours la proportion la plus importante concernant les gens du voyage.

Presque exclusivement encore c'est la presse régionale et locale qui est en première ligne. Le tour de France est quasiment complet à l'exception de la Bourgogne-Franche Comté, la Corse, les Hauts-de-France et la Provence-Alpes Côte d'Azur. La Normandie (Manche en particulier) et la Nouvelle-Aquitaine sont les plus représentées.

La place accordée à des sujets autour de la culture s'élargit avec près d'un tiers des articles qui leurs sont dédiés (festivals, expos, musique Rap...). Plusieurs émanent de médias nationaux. *La Dépêche* consacre un entretien à Eugène Daumas sur

les marchés tsiganes, lieux de rencontres.

Les 16 et 17 février, *France Culture* avec « Le Cours de l'histoire » s'intéresse aux mythes et au sentiment d'étrangeté et de défiance à l'entente des Tsiganes avec Adèle Sudre et Martin Olivera et à l'histoire de la persécution durant la Seconde Guerre mondiale avec Ilse About et Lise Foisneau. Le 23 février, toujours sur *France Culture*, Gérard Noiriel répond à la question : Les Roms sont-ils des « gens du voyage » ?

France 3 Régions revient sur le statut administratif des Gens du voyage à l'occasion d'un entretien avec William Acker. De son côté le site du syndicat de la magistrature s'interroge sur **l'extension du domaine de l'amende forfaitaire délictuelle considérant le risque d'une bascule irresponsable et des plus dangereuses. Le Journal La Croix rapporte**

également les inquiétudes des gens du voyage qui jugent l'amende forfaitaire délictuelle discriminatoire.

Fin janvier le journal *Libération* signale le rapport d'une députée LRM sur le décrochement scolaire qui concerne les enfants précaires parmi lesquels les enfants du voyage.

Les médias cités : *La Dépêche*, *Sud-Ouest* (3), *La presse de la Manche*, *La Marne*, *France3-régions*, *France-culture*, *La Montagne*, *Le Télégramme* (2), *La presse d'Armor*, *Le courrier de la Mayenne*, *Métropolitain*, *Newsfromphotogrovers.com*, *rouendanslarue.net*, *bfmtv*, *dalloz-actualité*, *France bleu*, *France3info*, *idcite.com*, *La Croix*, *l'écho républicain*, *le Dauphiné*, *le Parisien*, *Le Progrès*, *Libération*, *littérature jeunesse* (Iletje), *L'indépendant*, *Objectif Gard*, *le syndicat de la magistrature*, *Télérama*.

Départements : 50 (4), 22, 33, 47, 51, 66 (2), 7, 19, 26, 28, 29, 30, 34, 53, 63, 69, 75, 91.

BERNARD PLUCHON

COMMÉMORATION



Poix-du-Nord rend hommage aux victimes de la rafle des Tsiganes de 1943

Chaque année la commune de Poix-du-Nord commémore la Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation le 24 avril. Cette année elle a rendu un hommage spécial aux familles tziganes victimes de la rafle de 1943. Avec une exposition consacrée aux Tsiganes « Les oubliés de l'histoire » de Monique Heddebaut, la projection d'un film *Mémoire Tziganes, l'autre génocide* d'Idit Bloch et

Juliette Jourdan et une cérémonie mémorielle avec l'inauguration d'un monument commémoratif en présence des descendants des familles.

<https://www.lavoixdunord.fr/1166756/article/2022-04-14/poix-du-nord-va-rendre-hommage-aux-victimes-de-la-rafle-tzigane-de-1943#:~:text=Chaque%20an%C3%A9%20la%20commune%20de,une%20rafle%20allemande%20en%201943>

LE STATUT CARAVANE

Dihal, un groupe de travail sur le statut de la caravane

Suite aux sollicitations du réseau associatif et des organismes de défense des droits, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) anime depuis le mois de février un groupe de travail sur le statut de la caravane (constituant la mise au travail de [l'avis n°2020-01 du 7 février 2020 de la CNCVG](#)). L'objectif de la mission est

de réfléchir à une éventuelle reconnaissance de la caravane comme un logement. 7 réunions thématiques ont eu lieu avec pour idée de réfléchir aux conséquences de la reconnaissance de ce mode d'habitat sur : l'accès au droit, l'urbanisme, la notion de décence, l'ordre public, la fiscalité, l'accès à la propriété et les assurances.

Une restitution des travaux est prévue lors de la commission nationale consultative des gens du voyage le 1 juillet 2022.



VEILLE JURIDIQUE

Des précisions sur les modalités d'instruction dans la famille : demande d'autorisation et recours

À compter de la rentrée scolaire 2022-2023, « les modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille » évoluent, « notamment le dépôt du dossier de demande d'autorisation d'instruction dans la famille (calendrier et pièces justificatives) ». Les modalités de recours sont également précisées. Les décrets¹ publiés inscrivent ces nouvelles dispositions dans le Code de l'éducation². Ces changements sont la conséquence du vote de la loi « séparatisme » intervenu en août 2021³.

La demande est désormais adressée par les responsables légaux de l'enfant instruit dans la famille au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) du département de résidence de l'enfant entre le 1^{er} mars et le 31 mai inclus précédent l'année scolaire concernée. De manière exceptionnelle, cette demande peut être effectuée en dehors de cette période pour des motifs apparus postérieurement, comme l'état de santé de l'enfant, son handicap ou son éloignement géographique de tout établissement scolaire public.

Parmi les motifs permettant de formuler une demande d'autorisation d'instruction dans la famille, figure « l'itinérance en France des personnes responsables de l'enfant ». Il revient alors à la famille de justifier, par toutes pièces utiles, « de l'impossibilité pour l'enfant de fréquenter assidûment, pour ces raisons, un établissement d'enseignement public ou privé. »

Les familles concernées doivent adresser différentes pièces :

Une demande d'autorisation d'instruction dans la famille au titre de l'année scolaire 2022-2023, via le formulaire Cerfa n° 16212*01 (demande et notice).

ou

Une demande d'autorisation de plein droit d'instruction dans la famille au titre des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, via le formulaire Cerfa n° 16213*01 (demande et notice) dans le cas d'un enfant déjà instruit dans la famille en 2021-2022 (y compris inscription au CNED) et dont les résultats du contrôle pédagogique annuel au titre de l'année scolaire 2021-2022 auront été jugés suffisants.

Plusieurs documents justificatifs sont exigés : identité de l'enfant et des personnes responsables, domicile et preuves de l'itinérance. On ne peut que regretter l'absence de mention de l'élection de domicile pour les personnes sans domicile stable (SDS).

Dans les deux cas, les demandes étaient à adresser à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du département de résidence de l'enfant, jusqu'au 31 mai 2022.

À réception du dossier, si ce dernier est incomplet, un délai de quinze jours maximum peut être fixé pour le compléter.

Lorsque l'instruction dans la famille est autorisée, le directeur académique

des Services de l'Éducation nationale informe les parents responsables de l'objet et des modalités de contrôles qu'ils peuvent subir et des sanctions encourues. Il indique également les modalités nationales d'évaluation et l'établissement scolaire auquel est rattaché administrativement l'enfant concerné.

En cas de refus, un recours administratif peut être formé dans un délai de huit jours, à compter de sa notification écrite, devant une commission présidée par le recteur d'académie. Sa composition et son quorum décisionnel sont également précisés. La commission se réunit au maximum un mois après la réception de la contestation et sa décision « est notifiée dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réunion de la commission. » En cas de refus, un recours devant un tribunal administratif peut alors être formé à la seule condition que cette contestation préalable ait été mise en œuvre.

1. Décret n°2022-182 du 15 février 2022 relatif aux modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille et décret n° 2022-183 du 15 février 2022 relatif à la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille.

2. Sous-section 3 bis : Modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille (Articles R131-11 à D131-11-13).

3. Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.



PROJET FÉDÉRATIF

Retour sur le processus d'adoption du projet fédératif 2023-2027

Le jeudi 19 mai dernier, lors de l'Assemblée générale, les adhérents du réseau de la Fnasat-Gens du voyage ont adopté à l'unanimité le Projet fédératif 2023-2027 portant invitation à Agir ensemble.

La démarche d'élaboration du projet, portée par un comité de pilotage de huit administrateurs et deux salariés de la Fédération, a dès le départ été envisagée autour d'une participation la plus large possible des adhérents. Mais de l'objectif à la réalité, les écarts peuvent être importants.

Ils furent, concernant notre démarche, très positifs. Ce sont ainsi plus de 50% des structures adhérentes, 44 associations précisément, et plus de 150 personnes, bénévoles, salariés et quelques usagers qui ont participé à la démarche et à l'une des 9 rencontres en région (Montpellier, Épinal, Chambéry, Orléans, Périgueux, Tarbes, Laval, Paris et Angoulême) ou encore au rendez-vous en visioconférence.

Dans le quotidien, on se sent isolés. Or, on a besoin de construire ensemble, de pouvoir s'appuyer sur la réflexion des autres adhérents. C'est une démarche très riche, très intéressante qui nous permet de nous décentrer.

[Blandine H. Espoir 31]

Je trouve que la démarche était très positive et, surtout, nécessaire.

[Élise B. SRI 44]

Il faut poursuivre la démarche et la déployer à l'échelle des territoires.

[Ascension G. CS Les Alliers 16]

Ça a permis aux nouveaux salariés de mieux connaître la Fnasat, de questionner nos propres attentes, de faire des ponts et des liens avec les associations du réseau.

[Arnaud G. AGV 64]

Cette forte implication des adhérents exprime en premier lieu la valeur et l'importance qu'ils accordent au réseau Fnasat-Gdv et leur souhait de participer à son devenir. Elle consacrera l'approche collaborative, la proximité entre adhérents et avec la Fédération et la mise en débat de questions de fond comme engagements transversaux du projet.

Cette consultation et implication des adhérents ont considérablement façonné le projet dans ses tenants et aboutissants. Si dans un premier temps des attentes fortes ont été exprimées en direction de la fédération, notamment en matière de soutien et d'animation du réseau, les échanges ont progressivement fait émerger des propositions de structuration de l'action du réseau autour de priorités d'interventions, de vie du réseau et de sa place dans le paysage des acteurs institutionnels.

C'est la très grande richesse de ces échanges et propositions qui aura permis de finaliser le Projet fédératif dans ses fondamentaux autour d'une ambition politique forte, d'une vision partagée au-delà des différents points de vue, de valeurs communes, de quatre missions transversales et d'axes d'intervention prioritaires.

Cette démarche collaborative fait désormais partie intégrante du projet. Elle lui donne valeur de contrat et pose le cadre d'engagements réciproques pour les années à venir. Elle présidera également à sa mise en œuvre opérationnelle, même si l'initiative de la Fédération nationale restera première en la matière. Enfin, afin de veiller à une actualisation régulière, le Projet fédératif est par ailleurs arrêté autour d'une temporalité de cinq ans et sera assorti d'un bilan d'étape annuel réalisé par un comité de suivi.

NOS VALEURS
CITOYENNETÉ
DIGNITÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ
INTERCULTURALITÉ
LAÏCITÉ
LIBERTÉ(S)
RESPECT
SOLIDARITÉ

La démarche s'est parachevée par une rencontre nationale des adhérents, la veille de l'Assemblée

générale. Elle était organisée comme de premiers pas exploratoires autour de trois thématiques maintes fois exprimées comme devant être mises au travail lors des rencontres inter-adhérents : la question de la double désignation Tsiganes et Gens du voyage, l'habitat caravane et la scolarisation des enfants du voyage. Premiers pas qui devront assurément se poursuivre.

Il faut continuer car c'est ce qui fait débat et fait avancer la réflexion.

[Blandine H. Espoir 31]

Je savais qu'on allait ouvrir plus de questions qu'on allait avoir de réponses. Pour autant, il faut continuer, participer et faire avancer les choses tous ensemble.

[Arnaud G. AGV 64]

J'ai trouvé intéressant qu'on travaille en atelier sur des questions de fond. Je pense que ça ouvre des pistes de travail. Ça a fait sortir des positions de fond comme ne pas réduire par exemple les Gens du voyage à leur mode d'habitat. Ça a le mérite de poser les choses, ensemble. Ça fait partie des choses que j'attendais de la Fnasat.

[Patrice P. AGSGV 63]

Ce dernier rendez-vous aura une nouvelle fois confirmé l'appétence des adhérents à se saisir des questions de fond et à participer à la vie du réseau. Il aura permis à chacun et à chacune de confronter ses points de vue, d'entendre l'autre, d'avancer dans sa réflexion, de percevoir où se logent les consensus et ce qui peut faire différence ; parce que...

Agir ensemble, c'est aussi réfléchir ensemble !



PÔLE HABITAT

Clément Larhantec, responsable Pôle Habitat

Clément Larhantec, anciennement chargé de mission à l'ADEPT (Seine-Saint-Denis) et en mise à disposition à la Fnasat depuis un an, Clément Larhantec a pris ses fonctions le 2 mai 2022 en tant que responsable du Pôle habitat.

Dans l'immédiat, les missions du Pôle habitat sont de relancer l'organisation régulière de la com-

mission habitat, de poursuivre le travail sur les fiches thématiques et opérationnelles, de renforcer la dynamique du réseau et donc de répondre aux sollicitations non traitées et nouvelles des membres de la Fédération et de participer à la diffusion de l'enquête sur la localisation de l'offre publique d'accueil et d'habitat des Gens du voyage.

Les prochaines commissions habitat se réuniront le 29 juin, le 19 septembre et le 14 novembre pour cette année 2022. N'hésitez pas à le solliciter si vous souhaiteriez y aborder une situation ou une thématique en particulier.

Il reste disponible pour toute question.

La boîte à outils du Pôle habitat

Nous vous en parlions dans le numéro précédent, un corpus de fiches pratiques est en cours de constitution, il a pour ambition de répondre au maximum de questions auxquelles vous êtes confrontées sur le terrain. Les fiches, préparées par le responsable du Pôle, sont examinées par la commission Habitat à l'aune des expériences de ses membres. Il

s'agit bien de développer un outil interactif.

Voici les quatre premières fiches à découvrir sur notre site :

[Cahier des charges du diagnostic](#)

[Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, Mous](#)

[Habitat et activités économiques](#)

[Comment mobiliser les Voyageurs pour faire valoir leurs droits en matière d'habitat ?](#)

Les futures fiches traiteront de l'évaluation des opérations de relogement, de l'application des allocations logement, du Fonds solidarité logement, FSL.

Ce n'est qu'un début ! À suivre.

Des règles de fonctionnement plus précises pour les aires d'accueil

Jusqu'en 2017, les aires d'accueil étaient dotées de règlements intérieurs dont le contenu n'était pas encadré. Ainsi des modalités abusives y étaient souvent inscrites. Les collectivités exigeaient de la part des occupants la présentation de différentes pièces : titres de circulation, pièces d'identité, livret de famille, cartes grises et assurances des véhicules, justificatif de scolarisation des enfants, certificats de vaccination pour les animaux, etc. Bien que s'agissant d'une occupation du domaine public, une convention d'autorisation était rarement établie par le gestionnaire. En cas de non-respect du règlement ou de conflit, des arrêtés d'interdiction de séjour sur l'aire concernée, voire au-delà, étaient pris.

En 2017, la loi Égalité et Citoyenneté¹ modifie la loi Besson² et impose un règlement intérieur type comme il en existe pour les terrains de camping depuis les années 1970. En 2019, le

décret d'application³ prévoit que l'intercommunalité « établit un règlement intérieur de l'aire qui régit les relations entre le gestionnaire et les occupants. Il précise notamment les conditions de séjour, les règles de vie en collectivité, ainsi que les droits et obligations réciproques des occupants et du gestionnaire. Ce règlement intérieur est établi conformément au modèle type figurant en annexe. Il est affiché sur l'aire et un exemplaire est remis à chaque nouvel arrivant par voie dématérialisée ou par papier sur sa demande. » Dans le modèle imposé, seuls les éléments entre crochets peuvent être modifiés et chaque aire a son propre règlement. Aucune pièce justificative d'identité, d'assurance, de scolarisation n'est exigée.

Les collectivités avaient six mois pour se mettre en conformité avec ce nouveau modèle qui figure en annexe du décret. Ainsi, théoriquement, depuis juillet 2020, l'ensemble

des règlements intérieurs devraient y être conformes. En outre, un modèle⁴ de convention d'occupation temporaire conclu entre les occupants et le gestionnaire est établi depuis juin 2021.

A priori, aucune évaluation de la mise à jour de ces règlements intérieurs n'a été effectuée par les services déconcentrés de l'État. La dernière circulaire⁵ publiée au début de l'année pour relancer les schémas départementaux n'en fait pas état. Il serait pourtant intéressant de savoir si le délai de six mois a bien été respecté.

Pour les nouvelles versions, une simple recherche sur internet permet de constater plusieurs dérives. Tout d'abord, certaines collectivités ont tendance à émettre un règlement intérieur « collectif », concernant l'ensemble des équipements dont elles ont la gestion, alors que chaque aire doit posséder son propre règle-



ment. Ainsi, comme en Charente, le territoire couvert peut aller jusqu'à l'échelon départemental.

De plus, si le contenu du modèle est repris - ce qui n'est pas toujours le cas - il est souvent complété par des modalités abusives, reprises des pratiques antérieures. Le principe de la convention d'occupation ne semble pas non plus toujours acquis. Le plus inquiétant réside dans l'absence de réaction des services de l'État lors du contrôle de légalité de ces documents.

Malgré l'encadrement précis par la loi des règlements intérieurs des aires permanentes d'accueil, il est à craindre que l'absence de contrôle

préfectoral ne garantisse pas la bonne application de ces dispositions pourtant nécessaires.

1. Article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

2. Article 2 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

3. Article 7 du décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté.

4. Arrêté du 8 juin 2021 pris pour application du décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté.

5. Circulaire du 10 janvier 2022 relative à la relance des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des Gens du voyage.

PÔLE SANTÉ

Des nouvelles de l'étude pilote en Nouvelle-Aquitaine

La collecte des données dans le cadre de **l'enquête épidémiologique** sur l'état de santé et le recours aux soins des Gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine, menée en partenariat étroit avec Santé publique France, les associations locales du réseau Fnasat et coordonnée par Aude Mondheil, s'est achevée le 31 mars 2022, marquant la fin officielle de l'étude sur le terrain.

Saluons encore à cette occasion l'intérêt et le fort engagement des équipes de l'AAISC, l'AAPIQ, l'ADAV, Les Alliers, l'ALQR, le CAC Surgères, le Chemin du Hérisson, le CSC Royan, la Mission Fraternité, l'UDAF 23. Cette étude d'envergure, la première opportunité de décrire de manière épidémiologique l'état de santé et le recours aux soins des Gens du voyage, a pu être mise en œuvre grâce à leur implication. Aude Mondheil souligne également l'importance du principe de co construction, avec les associations et des Voyageurs, mis en œuvre depuis le départ. Ce projet de « recherche participative » a d'ailleurs été présenté conjointement par Aude Mondheil et Lisbeth Spanjers, directrice du Chemin du Hérisson, à l'occasion d'un Colloque organisé par l'Iresp les 9 et 10 mars sur le sujet. Vous pouvez retrouver leurs interventions en suivant ce lien : <https://iresp.net/animations/colloque-9-et-10-mars-2022/>

Suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'étude initiée au 1er novembre 2019 a été arrêtée le 16 mars 2020. Il s'agit de la phase 1 de l'étude. Une deuxième phase de recueil s'est déroulée du 15 octobre 2021 au 31 mars 2022.

Au total, **ce sont 1370 personnes qui ont été incluses dans l'étude** (2006 étaient prévues initialement) : 823 personnes en phase 1 (612 adultes et 211 enfants), 547 personnes en phase 2 (421 adultes et 126 enfants). Parmi les **1033 adultes, 671 étaient des femmes (65%)** ; parmi les **337 enfants, 150 étaient des filles (45%)**. **454 lieux de vie** ont été investigués en Nouvelle-Aquitaine, répartis selon la typologie des lieux de vie de la grille Ethos (« adéquat », « inadéquat », « précaire », « précaire et illégal »).

Au-delà de ces données descriptives – socio-démographiques et sur les conditions d'habitat, les résultats relatifs à l'état de santé et le recours aux soins des Gens du voyage, devraient être disponibles et diffusés largement à la fin de l'année 2022 – la question des temporalités différentes entre le monde de la recherche et celui de l'action de terrain est à prendre en compte ; pour être partagés, les résultats doivent avoir été publiés via un article dans une revue scientifique. Aude Mondheil précise d'ores et déjà que la « taille de l'échantillon permettra de mettre en évidence des observations fiables et pertinentes », venant pallier le défaut de données épidémiologiques jusqu'alors et mettre en lumière, valider scientifiquement des constats empiriques relatifs aux inégalités sociales et environnementales de santé concernant les Gens du voyage.

Les prochaines étapes de travail vont concerner le traitement statistique, le croisement et l'analyse des données recueillies. Nous dis-

poserons alors de résultats solides pouvant soutenir un plaidoyer pour une meilleure prise en compte des besoins de santé des voyageurs dans le cadre des politiques publiques. Ces résultats concerneront l'état de santé des Voyageurs adultes et enfants, en particulier la santé mentale, les modalités de recours aux soins, la couverture vaccinale ROR des enfants, ainsi que l'impact de la crise sanitaire (sur le recours aux soins pendant la crise, à la vaccination, le bien-être psychologique, la consommation de substances psycho actives, le soutien social, la sécurité alimentaire et à la littératie).

Comme ce fut le cas tout au long de la démarche, cette phase d'analyse des données se fera avec les associations impliquées. Celles-ci seront d'ailleurs réunies le 23 mai 2022 à Bordeaux, dans les locaux de l'ADAV, afin notamment d'apprécier le plan d'analyse avec les enquêtrices, les enquêteurs, les responsables associatifs et leurs équipes.

Sur le volet « **Préfiguration d'un Programme régional de médiation en santé** », Arnaud Rubi qui a animé la démarche avec les associations locales depuis le mois de juin 2021, mené de nombreux entretiens, proposé des ateliers participatifs, finalise actuellement la rédaction du rapport. Celui devrait être remis à l'ARS à la fin du mois de mai 2022 et présenté, discuté avec l'ensemble des acteurs associatifs impliqués.

Les actualités du PNMS

Le Programme national de médiation en santé (PNMS) poursuit ses différents axes de développement.

Les lundi 23 et mardi 24 mai 2022, ont été organisées les dernières journées de regroupement des médiatrices et médiateurs en santé autour de la thématique fil rouge « Santé des

femmes et précarité », abordée au sens global. Elle comprenait ainsi les enjeux liés à la santé materno-infantile, le suivi pré et post natal, ainsi que le suivi gynécologique, les questions de dépistage des cancers féminins, de contraception, d'intimité (rapport au corps, à l'hygiène, au bien être en situation d'urgences et de

grandes vulnérabilités), de rapports femmes/hommes. 15 médiatrices et médiateurs en santé étaient réunis à la Fnasat, après plusieurs sessions qui avaient dû se tenir en distanciel étant donné les contraintes sanitaires. Nous avons bénéficié de la présence de Nadia Faradji, sage-femme, et Ioana Barry, travailleuse

sociale de la PMI mobile du 93 qui sont venues présentées au groupe leurs actions vers les bidonvilles de Seine-St-Denis, en lien notamment avec la mission de Médecins du Monde. Elodie Richard, sage-femme et doctorante en Cifre au sein de la Fnasat, a également partagé ses expériences et son expertise sur les enjeux que font se croiser la question de la santé des femmes et celle des déterminants sociaux de la santé, en particulier la précarité économique et l'instabilité résidentielle.

La Rencontre nationale des responsables des associations membres du PNMS, organisée le 18 mars sur une journée-séminaire de travail

à la Fnasat, a permis de retracer l'historique du Programme, des évaluations qui ont jalonné son développement et des enjeux qui le parcourent encore aujourd'hui. La relance du plaidoyer national concerne ainsi 3 axes principaux : la reconnaissance et la sécurisation du métier de médiateur en santé ; la question du rôle politique de porter à connaissance de la médiation en santé, concernant notamment les défaillances du système de santé et des services de droit commun ; la question des collaborations, en particulier avec les autres organisations qui contribuent à la promotion, la structuration et/ou la formation en médiation en santé.

Ainsi, une première rencontre inter associative s'est déroulée le 10 mai, avec le Centre de soins du Comède 94, des représentants des CoreVih, de Sidaction, de France Médiation, la Fnasat, Les Forges Médiation et Médecin du Monde pour le PNMS. Cette démarche « d'aller vers » d'autres structures porteuses de projets de médiation en santé vise la définition d'objets de travail en commun, voire l'élaboration de positionnements partagés en faveur de la valorisation de l'approche et du métier de médiateur en santé.

Le rapport de l'étude « **Prévac : estimation de la couverture vaccinale et des facteurs associés à la vaccination contre le Covid-19 auprès des populations en situation de grande précarité** », menée par Epicentre en partenariat étroit avec Santé publique France, a été rendu public début avril 2022.

Réalisée en Île-de-France et à Marseille, entre juin et décembre 2021, l'étude a pu concerner – en complément de personnes vivant dans la rue ou dans des bidonvilles et migrantes hébergées (en hôtels sociaux, en foyers) – des Gens du voyage résidant en aires d'accueil, grâce à l'implication des associations franciliennes adhérentes de la Fnasat.

Si l'on savait déjà que les personnes en situation de grande précarité ont été surexposées au SARS-CoV2 avec une morbi-mortalité plus importante, du fait de facteurs liés à leurs conditions de vie principalement, aucune donnée n'existait avant cette étude sur l'accès de ces populations à la primo-vaccination ni, a fortiori, sur la couverture vaccinale et les fac-

teurs associés. Cette étude est ainsi la première en Europe à documenter l'accès à la vaccination de ces populations.

Les résultats collectés montrent qu'au 22 décembre 2021 à la clôture de l'enquête, l'accès à la primo-vaccination en Île-de-France a été de **41,3% dans les aires permanentes d'accueil de Gens du voyage et de 44,3% dans les bidonvilles, squats informels et à la rue** contre 91% pour la population générale. Le schéma vaccinal initial complet (2 injections ou équivalent) y était respectivement de 30,5% et 38,4%.

Parmi les conclusions de l'étude, il apparaît ainsi que les personnes en situation de grande précarité sont moins vaccinées que la population générale, pour toutes les catégories d'âge, et ont également connu un accès plus tardif d'environ 2 mois.

Si des facteurs individuels potentiellement associés à l'accès à la primo-vaccination sont mis en lumière (notamment, la situation administrative, la couverture maladie, l'opinion sur la vaccination, la

Retour sur l'enquête Prévac

situation financière, la confiance dans les autorités), les résultats « illustrent surtout un gradient de couverture vaccinale pouvant être considéré comme parallèle au gradient d'insertion sociale : **plus les personnes ont accès au système de droit commun et/ou sont accompagnées et soutenues par les associations, plus elles s'informent auprès de personnes de confiance et plus la couverture est élevée.** »¹ Cet élément souligne ainsi le rôle essentiel des acteurs de terrain, au plus près des personnes, en particulier les acteurs et actrices de médiation en santé des associations qui ont maintenu pendant la crise un lien social, dans la confiance et la proximité, avec les publics, parmi lesquels des Gens du voyage.

Les résultats de l'enquête ont été présentés à l'occasion d'un webinaire, le 10 mai dernier, intitulé « Covid 19 et vaccination : une double peine pour les publics précaires ? ». Le lien Youtube pour revoir les interventions sera prochainement disponible.

¹ Étude Prévac : Rapport synthétique final – mars 2022

LA MÉDIATHÈQUE MATÉO MAXIMOFF

Leny Mauduit, responsable de la médiathèque Matéo Maximoff

Chères adhérentes,
chers adhérents,

J'ai le plaisir de vous informer que je suis depuis le 25 avril 2022 le nouveau responsable de la médiathèque Matéo Maximoff.

J'ai l'honneur de pouvoir poursuivre le travail remarquable réalisé par Evelyne Pommerat et je suis ravi de lui succéder dans ce lieu unique que je fréquente assidûment depuis plusieurs années.

Le cœur de mon travail consistera bien sûr à valoriser et à étoffer le fonds documentaire exceptionnel dont nous disposons à la médiathèque, en étant attentif aux besoins et aux demandes des adhérents et des usagers du lieu. Je conçois la médiathèque comme un espace d'accueil, d'échanges et de réflexions et il me semble important que nous continuions à ouvrir nos portes aux partenaires

associatifs du réseau Fnasat, afin que des projets soient menés et élaborés au sein même de notre structure. Nous devrons de la même manière poursuivre nos collaborations avec le monde de la recherche mais également faire en sorte que le lieu soit davantage investi par les travailleurs sociaux en charge des questions de scolarisation, de santé, d'habitat et d'accès aux droits, qui sont des problématiques indissociables de l'identité de la Fnasat.

Un de mes principaux objectifs sera également l'accueil des groupes scolaires afin de les sensibiliser aux questions relatives aux Tsiganes et aux Gens du voyage. La richesse et la diversité du fonds documentaire me permettront d'aborder ces questions sous différents angles (historiques, littéraires et culturels) et avec des outils pédagogiques multiples et variés.

Enfin, je souhaite pérenniser l'organisation d'événements culturels autour de rencontres, de projections, d'expositions, de concerts. Ces événements sont devenus des rendez-vous incontournables pour le public de la médiathèque et participent activement à la notoriété de ce lieu unique où j'ai l'immense fierté de travailler désormais.

Je vous invite à me faire parvenir toutes les ressources et informations qui vous sembleront utiles, mais aussi vos souhaits en matière d'acquisitions ou de programmation.

J'espère vous rencontrer et vous accueillir très prochainement à la médiathèque,

LENY MAUDUIT
RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE
MATÉO MAXIMOFF



REVUE ÉTUDES TSIGANES

Actualité de la revue

Le 17 février dernier, le conseil scientifique des *Études tsiganes* a renouvelé sa direction scientifique suite au départ à la retraite d'Alain Reyniers. Gaëlla Loiseau et Grégoire Cousin ont été élus directrice et directeur scientifiques pour une période de trois ans. La direction qu'ils proposent découle d'expériences de terrain et travaux scientifiques respectifs qui s'ancrent dans des disciplines et approches théoriques distinctes, tout convergeant vers une même culture d'aller-retour entre la recherche scientifique et la vie associative. Les travaux de recherche actuels de Gaëlla Loiseau portent sur espaces de vie et modes de subsistance des Gens du voyage et Gitans en France tandis que ceux de Grégoire Cousin interrogent l'historicité des communautés roms en Roumanie. Leur duo est ainsi constitué d'un dialogue entre les approches de sociologie critique de l'action publique et de l'anthropologie sociale et culturelle, mais également doté d'un solide réseau de chercheurs provenant d'une grande diversité d'horizons (sociologie, anthropologie, droit, histoire, géographie...) à l'échelle nationale et internationale, mais également d'acteurs de la vie associative et militante des Roms, des Gitans et des Voyageurs.

Tout en s'inscrivant dans la continuité et l'héritage de la direction précédente, ils souhaitent donner à la revue un rôle prépondérant dans le champ du débat et de la réflexion scientifique, pour mieux peser sur la décision politique. La publication régulière d'appels à contribution thématiques et la mise en place d'une double évaluation des articles permettront de rendre plus lisible le choix des auteurs et des articles. La direction scientifique souhaite publier des textes construits à partir d'une expérience de terrain suffisamment étayée pour donner à voir la complexité des mondes tsiganes et voyageurs, tout en puisant dans des corpus théoriques hétérogènes qui n'enferment pas ces populations dans une lecture univoque. Il s'agit également d'ouvrir plus encore la revue aux savoirs, débats et controverses européens notamment en traduisant en français des articles marquants qui peuvent enrichir la réflexion française.

Cette attention au débat scientifique n'enlève en rien au caractère associatif de la revue, auquel la direction scientifique souhaite porter une attention particulière, notamment en documentant et en rapportant les enjeux et les acteurs qui structurent le monde social et associatif tel que dans les dernières années les effets de l'abrogation des livrets de circulation, la politique de reconnaissance de l'internement des nomades ou aujourd'hui la lutte contre les amendes forfaitaires délictuelles appliquées à l'installation illicite sur un terrain.

Deux numéros sont en préparation. Pour le premier, la direction scientifique a souhaité faire le point sur la présence et l'histoire récente des Roms en Ukraine. La guerre qui ravage le pays manifeste à quel point ce territoire fut et reste l'objet de logiques impériales inséparables d'une ingénierie politique qui vise au remaniement ethnique des populations et particulièrement, des populations minorisées telles que les Roms. Ce numéro donnera aux lecteurs des clés pour comprendre la place importante, numériquement mais aussi symboliquement qu'ont et qu'auront les Roms dans la gestion des populations pendant, et suite à la guerre.

Le second numéro en préparation fera l'objet d'un appel à contribution (à mettre à jour sur le site de la revue <http://www.etudestsiganes.asso.fr/>). Cet appel à contribution prend pour objet thématique la fête et propose aux auteurs d'explorer la façon dont les Tsiganes et Voyageurs vivent la fête dans ses dimensions économiques, sociologiques et imaginaires.



<http://www.etudestsiganes.asso.fr/panier.html>

Revue Etudes tsiganes
Fnasat-Gens du Voyage, 59 rue de l'Ourcq 75019 Paris –
Tél. 01 40 35 00 04 - Fax 01 40 35 12 40 - revue@fnasat.asso.fr
-www.etudestsiganes.asso.fr

FORUM

L'obligation de travail lié au Revenu de solidarité active (RSA)

Question de Gérard Houot, président de l'association Amitiés Tsiganes (Nancy) a posée le 14 mars 2022 sur la Fnasat-Liste à Jérôme Weinhard, responsable du Pôle juridique :

Lors du dernier Conseil d'administration, la question de l'obligation de travail lié au Revenu de solidarité active (RSA) a été posée par un administrateur. Peut-on avoir ton avis sur cette question?

Réponse :

Le dispositif du Revenu de solidarité active repose sur un triple objectif (art. L262-1 du CASF) qui est :

- d'assurer aux bénéficiaires des moyens convenables d'existence,
- de lutter contre la pauvreté,
- et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

N'étant pas de type « revenu universel », le RSA repose sur un savant équilibre de « droits et devoirs » du bénéficiaire. Ce dernier « a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique. » (art. L262-27 du CASF). Lorsqu'il est sans emploi ou « ne tire de l'exercice d'une activité professionnelle que des revenus inférieurs » à 500 euros par mois (art. D262-65 du CASF), il est dans l'obligation de « rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » (art. L262-28 du CASF).

En fonction de la situation du bénéficiaire au regard de son employabilité ou de sa capacité à créer sa propre activité, de ses difficultés sociales (logement, santé, etc.) freinant sa recherche d'emploi ou de son jeune âge (moins de 25 ans), il sera orienté respectivement de façon prioritaire vers Pôle emploi ou le service public de l'emploi, vers un organisme compétent en matière d'insertion sociale ou vers une mission locale (art. L262-29 du CASF). L'organisme vers lequel il est orienté désigne un référent (art. L262-30 du CASF).

Dans le cas d'une orientation vers Pôle emploi, le bénéficiaire élabore conjointement avec son référent un « projet personnalisé d'accès à l'emploi » (art. L262-34 du CASF). Ce PPAE tient compte de différents critères : formation, qualifications, connaissances et compétences acquises, situation personnelle et familiale et situation du marché du travail local, la nature des emplois recherchés, la zone géographique privilégiée et le niveau de salaire attendu (art. L5411-6-1 du code du travail). « La notification du projet personnalisé d'accès à l'emploi adressée au demandeur d'emploi précise ses droits concernant l'acceptation ou le refus des offres raisonnables d'emploi qui lui sont soumises et, notamment, les voies et délais de recours en cas de sanction par Pôle emploi. » Le bénéficiaire doit accomplir des démarches régulières de recherche d'emploi et en justifier. Il ne peut refuser plus de deux offres raisonnables d'emploi. Dans ce cas, il sera radié de la liste des demandeurs d'emploi. Si le PPAE n'est pas établi dans les délais, n'est pas renouvelé ou n'est pas respecté du fait du bénéficiaire, ou en cas de radiation de la liste des demandeurs d'emploi, le président du conseil départemental (cd) peut réduire ou suspendre le RSA.

Dans le cas d'une orientation vers le service public de l'emploi, le bénéficiaire conclut avec le département, un mois après son orientation, un contrat d'engagement réciproque (CER) « librement débattu » en matière d'insertion sociale ou professionnelle (art. L262-35 du CASF). Ce CER « précise les actes positifs et répétés de recherche d'emploi que le bénéficiaire s'engage à accomplir. » Il tient compte des mêmes critères que le PPAE précédemment décrits. Il reprend également les obligations de l'organisme vers lequel il a été orienté, notamment en matière d'accompagnement personnalisé et si besoin de formation et d'aide à la mobilité. Le bénéficiaire ne peut refuser plus de deux offres raisonnables d'emploi. En cas de non-respect des obligations par le bénéficiaire, l'organisme concerné

le signale au président du Conseil départemental. Si le CER n'est pas établi dans les délais, n'est pas renouvelé ou n'est pas respecté du fait du bénéficiaire, le président du conseil départemental peut réduire ou suspendre le RSA.

Dans le cas d'une orientation vers un organisme compétent en matière d'insertion sociale, le bénéficiaire conclut avec le département, deux mois après son orientation, un contrat d'engagement réciproque (CER) « librement débattu » en matière d'insertion sociale ou professionnelle (art. L262-36 du CASF). Si le CER n'est pas établi dans les délais, n'est pas renouvelé ou n'est pas respecté du fait du bénéficiaire, le président du Conseil départemental (cd) peut réduire ou suspendre le RSA.

De plus, le président du cd peut réduire ou suspendre le versement du RSA si le bénéficiaire refuse de se soumettre aux contrôles prévus.

La suspension doit respecter le principe du contradictoire : le bénéficiaire, assisté d'une personne de son choix, peut faire connaître ses observations aux équipes pluri-disciplinaires constituées par le président du cd dans un délai d'un mois maximum.

Au terme d'une certaine durée de suspension, le président « met fin au droit au revenu de solidarité active et procède à la radiation de la liste des bénéficiaires » (art. L 262-38 du CASF). Le bénéficiaire peut alors contester cette décision de manière amiable puis contentieuse.

Après cet exposé, je reviens à la question de départ qui est de savoir s'il existe une « obligation de travail » pour les bénéficiaires du RSA. Dans le cas des personnes orientées vers Pôle emploi ou vers le service public de l'emploi, on voit bien que théoriquement les bénéficiaires ont une obligation de recherche d'emploi - s'ils ne sont pas dans l'idée d'une création d'activité - qui est conditionnée à l'acceptation d'une offre raisonnable d'emploi.

Pour les bénéficiaires du RSA relevant d'une orientation sociale

et professionnelle, cette logique ne s'applique pas.

Par contre, il me semble important d'expliciter la volonté politique de certains de « mettre au travail » les bénéficiaires du RSA » et ses développements. En effet, deux ans après le lancement de ce dispositif, Laurent Wauquiez, ministre du gouvernement Fillon III et leader du courant « la Droite sociale » au sein de l'UMP, dénonce en avril-mai 2011 les « dérives de l'assistanat » qu'il considère être « le cancer de la société française ». Il annonce le prochain dépôt d'une proposition de loi proposant qu'en contrepartie du RSA soit expérimentée dans des départements la possibilité de demander chaque semaine cinq heures de service social aux bénéficiaires du RSA. Recadré par le Premier ministre et le Président de la République, cette proposition est cependant reprise dans le rapport Daubresse remis à Nicolas Sarkozy le 14 septembre 2011. Ce rapport propose que les personnes volontaires bénéficient d'un contrat unique d'insertion (CUI) de sept heures par semaine leur permettant d'avoir une activité rémunérée afin de construire un parcours progressif de retour à l'emploi. En 2012, une quinzaine de départements l'expérimentent auprès des bénéficiaires du RSA. Son financement par l'État cesse en 2013.

Cependant, l'idée continue à faire son chemin, puisqu'en 2017, le département du Haut-Rhin met en place une obligation de bénévolat limité à sept heures par semaine appelée « RSA-bénévolat » en direction des bénéficiaires du RSA. Le préfet attaque cette disposition devant la justice administrative, qui lui donne raison en première et seconde instance.

Mais le 15 juin 2018, le Conseil d'État autorise finalement le département à exiger une contrepartie des bénéficiaires du RSA à certaines conditions. Il rappelle d'abord le cadre légal, notamment les obligations des bénéficiaires du RSA. Il explique ensuite que le président du Cd « est en droit de suspendre le versement du RSA lorsque le bénéficiaire, sans motif légitime, soit fait obstacle à l'établissement ou au renouvellement de ce contrat par son refus de s'engager à entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion, soit ne respecte pas le contrat conclu. En

revanche, il ne peut légalement justifier une décision de suspension par la circonstance que le bénéficiaire n'aurait pas accompli des démarches d'insertion qui ne correspondraient pas aux engagements souscrits dans un contrat en cours d'exécution. »

Deuxièmement, il rappelle que les engagements du CER d'un bénéficiaire « disponible pour occuper un emploi ou créer sa propre activité » portent « sur des actions d'insertion professionnelle, et non d'insertion sociale ou professionnelle ». « Toutefois, les dispositions de l'article L. 262-35 ne font pas obstacle à ce que, dans certains cas, le contrat, élaboré de façon personnalisée, prévoit légalement des actions de bénévolat à la condition qu'elles puissent contribuer à une meilleure insertion professionnelle du bénéficiaire et restent compatibles avec la recherche d'un emploi, ainsi que le prévoit l'article L. 5425-8 du code du travail. »

En clair, le Conseil d'État pose quelques conditions au bénévolat en échange du RSA. Un département peut proposer, et non imposer des activités de bénévolat aux bénéficiaires du RSA. Cette proposition doit se faire de manière individuelle, au cas par cas, si elle contribue à une meilleure insertion professionnelle, sans être incompatibles avec la recherche d'emploi.

Malgré ces éclaircissements, d'autres départements vont tenter de s'engager dans cette voie : c'est le cas notamment de l'Aisne en juin 2019 comme le rappelle cet article. Celui de l'Isère a également expérimenté en 2016 une « contribution citoyenne » qui a été invalidée par le tribunal administratif de Grenoble le 27 décembre 2018. Ce dernier s'appuyait sur la jurisprudence du Conseil d'État. Si on revient en Lorraine, parfois contaminée par son voisin alsacien, on peut également constater que le département de la Moselle prône « le développement du bénévolat » dans son programme départemental d'insertion 2020-2025. Il faudra donc rester vigilant à ce que ses modalités d'applications soient conformes aux principes posés par le Conseil d'État, au risque d'être illégaux.

Au-delà de ces considérations générales, si le cas vient à se poser, je serais curieux de savoir à quel type de bénéficiaire du RSA sera

appliquée cette volonté et sous quelles modalités.

Complément :

Dans le programme présidentiel du candidat Emmanuel Macron, un objectif affiché est d'« atteindre le plein emploi et mieux vivre de son travail. » Cela se traduit notamment par « des droits et devoirs renforcés » dont un « RSA conditionné à une activité effective qui permet l'insertion ». Lors d'une conférence de presse tenue le 17 mars dernier, le président candidat a évoqué pour les bénéficiaires du RSA « l'obligation de consacrer 15 à 20 heures par semaine pour une activité permettant d'aller vers l'insertion professionnelle ». Nous verrons dans le prochain quinquennat comment cette vieille idée sera mise en application...

ANIMATION

Noël itinérant en Charente, Association Les Quatre Routes - Cognac



Au début de l'hiver 2020, le second confinement hypothèque le traditionnel goûter de Noël organisé au centre social Les Quatre Routes, alors même que les Voyageurs, les salariés et les bénévoles aspirent à se retrouver, à tourner la page de l'isolement, de la crainte de la maladie et des gestes-barrières malheureusement synonymes de distance dans les relations sociales.

Impossible pourtant de réunir dans les locaux plus de 50 personnes sans risquer la contagion généralisée ! L'alternative est vite trouvée : nous allons aller vers les familles en bus et leur proposer crêpes et chocolat chaud, clémentines et livres pour les enfants. Cela permettra de rester en extérieur et de limiter les jauges...

Des équipes mixtes bénévoles et salariées sont organisées, une équipe

en cuisine et une autre dans le bus ; la révision du vieux C25 bariolé faite par le chef d'atelier de notre garage solidaire et le plus difficile commence : choisir quelles familles visiter sur quels lieux de vie.

Il est apparu rapidement que les lieux de vie collectifs (aires, terrains regroupant plusieurs ménages...) et ceux des ménages les plus précaires, les plus isolés, étaient prioritaires.

La réception des familles a conforté l'initiative. Moments de partage, d'échanges, liens renoués, occasion d'aborder tous les sujets informellement, de voir toute la famille là où, souvent, les hommes sont absents lors de nos passages en journée.

Une initiative appréciée des familles comme des bénévoles. Pas moins de 8 lieux de vie visités sur 6 demi-journées, quelques kilos de livres et de clémentines distribués et des crêpes pour se réchauffer. Jusqu'au chocolat chaud tourné qui est resté comme une bonne anecdote plutôt qu'un mauvais souvenir...

En 2021, rebelote ! Toujours poussés par les contraintes sanitaires, mais déjà en réfléchissant à pérenniser ce type d'actions les Noëls à venir.

ALAIN DAEMS
DIRECTEUR



FRANCE SERVICES

Le projet France Services, Voyageurs 72 - Le Mans

Genèse du projet

Lors de la création du Centre social Gens du voyage - Voyageurs72 en 2003, un service « Accès aux droits » est mis en place (élection de domicile, service postal et aide aux démarches socio-administratives) en cohérence avec son projet social, et au regard des problématiques rencontrées par les Voyageurs reçus :

- Fort taux d'illettrisme ou d'analphabétisme des usagers : plus d'1 usager sur 4 ne sait ni lire et ou écrire ou a de très grandes difficultés ;
- Difficultés à exprimer clairement une demande, un besoin auprès d'un interlocuteur d'une administration ceci étant aggravé par la crainte d'être stigmatisé ;
- Méconnaissance des droits, incompréhension des procédures administratives et du langage administratif ;
- Mode de vie itinérant complexifiant le suivi des courriers et des démarches...

Le projet de MSAP- France Services

À partir de 2016, les aides apportées par la structure auprès des usagers se multiplient avec la réduction des accueils du public sur flux voire leur suppression dans différents services publics, le transfert d'un certain nombre de services publics vers des plateformes téléphoniques ou numériques, la diminution progressive des envois courriers voire arrêt au profit des mails.

Les lieux de stationnement sont par ailleurs rarement équipés en connexion internet, les coûts des équipements numériques et des abonnements internet sont onéreux

(plus d'1 usager sur 3 ne possède aucun équipement numérique et moins d'1 usager sur 5 possède un ordinateur), et une méconnaissance de l'utilisation des outils numériques, du langage informatique est constatée.

La structure s'est donc retrouvée confrontée à des besoins en termes de personnel supplémentaire pour absorber le flux croissant d'usagers, à la nécessité de temps d'accueils supplémentaires, de formations des accueillantes aux nouvelles procédures, à la nécessité de mise en relation avec des interlocuteurs privilégiés au sein des administrations diverses et elle a dû faire face à des frais de fonctionnement engendrés par la mutation des démarches socio-administratives (ex. plateformes téléphoniques payantes...)...

Afin de permettre aux usagers du territoire d'action du Centre Social Gens du voyage - Voyageurs 72 de **faciliter l'accès aux droits, aux services communs et contribuer à réduire la fracture numérique** induite par la dématérialisation des démarches socio-administratives, la structure a décidé d'initier un projet MSAP en 2019 puis France Services en 2020. La labellisation France Services du Centre social Gens du voyage - Voyageurs 72 a été obtenue le 7 février 2020. À ce titre, une convention départementale a été signée entre le préfet de la Sarthe, le Centre social Gens du voyage, et tous les partenaires France Services.

Présentation du dispositif France Services

Les structures France Services ont principalement pour missions :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ;
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.

Les conditions de labellisation

- Adhésion à la charte nationale d'engagement des structures France services (socle de services minimum) et au Bouquet de services France services ;
- Ouverture 24h hebdomadaires sur minimum 5 jours avec 2 agents ;
- Respect de critères d'équipement informatique (Internet, ordinateur imprimante, scanner, photocopieuse, téléphone) et d'aménagement (un point d'accueil, un espace confidentiel), un accès libre et gratuit possible à un espace numérique ;
- Exigences en matière de formation des agents ;
- Reporting des activités par structure.

L'organisation de France Services au Centre social Gens du voyage - Voyageurs 72

2 accueillantes salariées du Centre social reçoivent les personnes pour les accompagner dans leurs démarches et pour donner des informations de premier niveau.

Le Centre social met à disposition :



- Un lieu fixe avec une salle dédiée aux démarches socio-administratives, équipée de postes informatiques avec possibilité de libre accès, téléphone, imprimante photocopieuse scanner, et avec un espace ressources dédié aux partenaires et une borne de satisfaction ;
- Un espace de confidentialité à la demande ;
- Un espace d'attente avec une tablette et une connexion internet permettant l'accès aux différents sites des opérateurs partenaires.

Par ailleurs, au-delà des 24h d'ouverture du lieu fixe, une accueillante se déplace sur les aires d'accueil de la Sarthe 1 fois par semaine avec un camion aménagé et du matériel adapté (ordinateur portable, téléphone et formulaires types).

Les contraintes et plus-value pour le Centre social

- La labellisation France Services exige une ouverture à tous, cela a donc occasionné la venue d'autres publics avec d'autres types de demandes. Aujourd'hui, le réseau sarthois des France Services s'est étendu, cela a donc permis de mieux réguler ce flux ;

- Cette nouvelle action a permis d'obtenir une subvention de 30 000€, d'embaucher une accueillante supplémentaire et ainsi de s'adapter aux nouveaux besoins des Voyageurs et de la structure ;

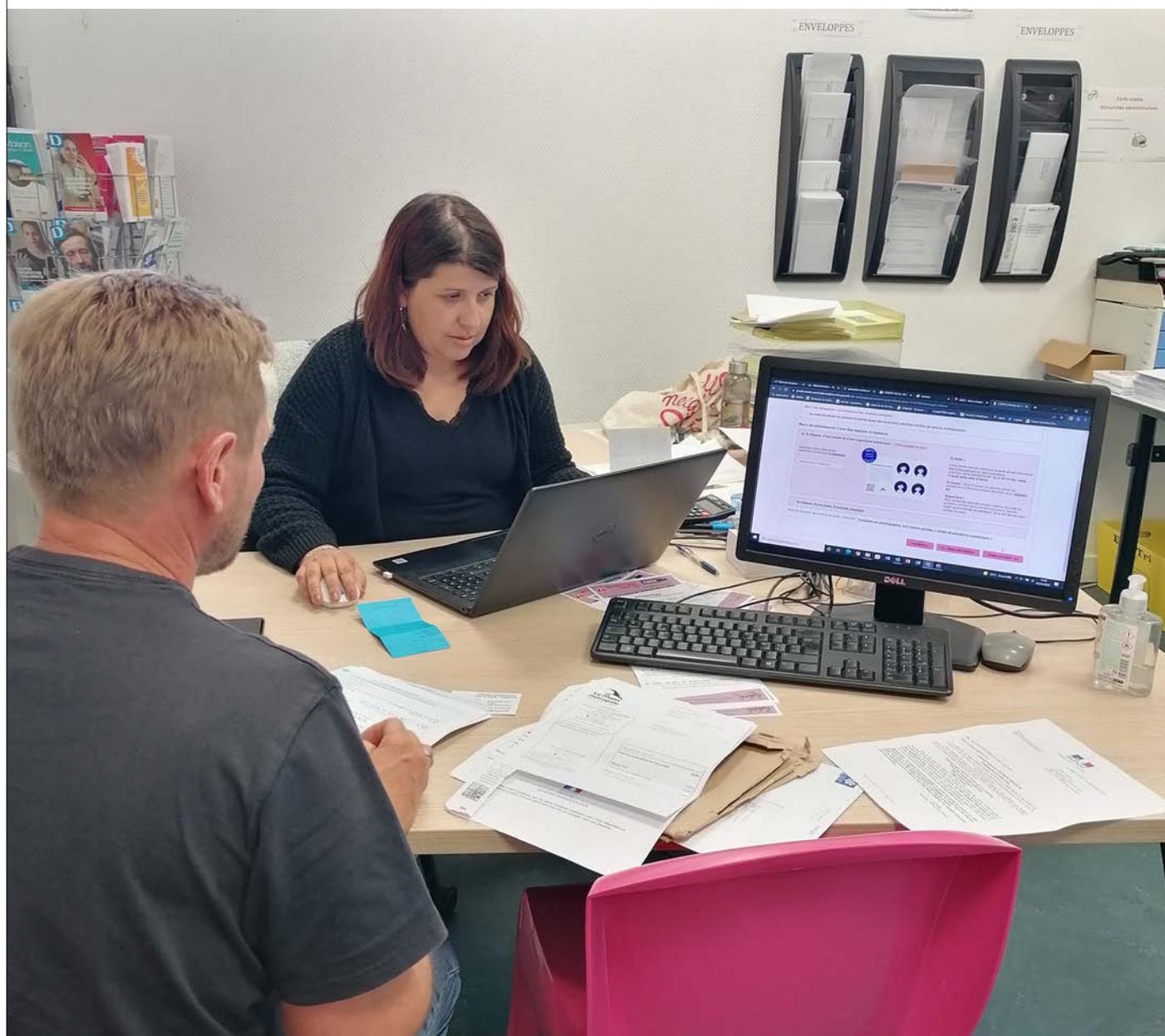
- Les accueillantes bénéficient de formations assurées par les opérateurs partenaires (CAF, CPAM, DGFIP, CARSAT...), et d'outils techniques propres aux France services ;

- Les accueillantes ont des interlocuteurs privilégiés auprès de chaque opérateur.

Cette action a contribué à développer fortement le partenariat entre le Centre social et les acteurs locaux, à officialiser et à faire reconnaître l'action historique du Centre social notamment comme une action à part entière inscrite dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe 2019-2025 (fiche n°11).

Pour plus d'informations contacter le Centre social Voyageurs72 accueil@voyageurs72.fr ou tel. 02 43 52 18 59

ANNE MARIE HATTON
DIRECTRICE



WELCOME IN TZIGANIE

Festival Welcome in Tziganie à Seissan dans le Gers



Du 29 avril au 1er mai 2022, s'est tenue la quinzième édition du festival. Créé par l'association *L'Air des Balkans*, le festival est né à Pavie en 2008, tout près d'Auch, puis il a grandi à Auch pour s'installer en 2015, à une vingtaine de kilomètres au Sud, à Seissan.

Une grande scène accueille les concerts dans le théâtre de verdure. Sur la Prairie environnante, c'est le « Off », où sont installés l'accueil et la boutique du festival ; le village culturel ; un chapiteau pour les animations ; le village de roulottes avec *Le tatouage de Bonaventure* ; une tente pour le cinéma ; les stands d'artisans : un créateur d'instrument de percussions mélodiques, un atelier d'initiation à la gravure ; le bus

aménagé pour les enregistrements *Ticket to Jam* ; et bien sûr les buvettes et échoppes de restauration. La salle des fêtes et la médiathèque de Seissan sont mobilisées pour les conférences et débats.

Le village culturel se tient dans un chapiteau forain dont l'espace central présente divers intervenants pendant les trois jours, un luthier, Gérard Gartner, des musiciens de passages qui improvisent. Dans l'allée périphérique on rencontre des artistes peintre et plasticienne, une créatrice de vêtements ; on feuillette des livres sur les stands de *La Vagabonde librairie* et des éditions *Non lieu*. La Fnasat-GdV est représentée par l'association *Espoir Tsigane solidarité* de Toulouse et la revue *Études*

tsiganes. Les deux expositions, « Gens du voyage... s'informer pour mieux comprendre » et celle consacrée à Raymond Gurême, sont présentées sur le pourtour de l'allée centrale et font l'objet d'une réelle attention de la part d'un public fourni, joyeux, et très intéressé par l'ensemble des documents proposés. *Études tziganes* connaît un réel succès grâce à la variété des thèmes qu'elle présente ; les numéros anciens de la fin des années 1980, sont très appréciés !

Le programme de concerts était d'une grande diversité, flamenco, rock balkanique, jazz, électro, fanfares, DJ pour finir les nuits... Variété qui se retrouve dans le public, de tous âges de toutes les couleurs, dans une atmosphère de grande convivialité. Parmi tous ces musiciens de talent, je citerai Ramezan Sesler, clarinettiste turc impressionnant. Cette programmation résonne particulièrement avec le dernier numéro 70-71 de la revue *Études tziganes* « La musique populaire rom en Europe » !

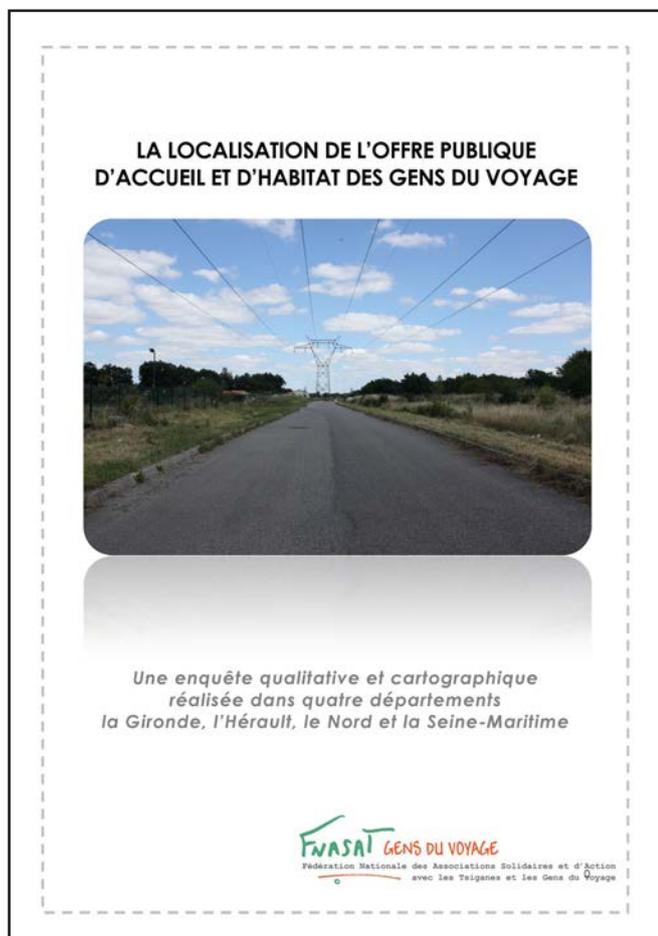
Un festival riche, grâce à une équipe d'organisateur attentifs et polyvalents, avec des techniciens efficaces, complétée d'une « armée » de bénévoles très motivés, dans une atmosphère extrêmement conviviale. Nous ne pouvons que vous conseiller de retenir les dates de *Welcome in Tziganie* pour l'année prochaine. Quant à la Fnasat-GdV, elle a déjà convenu avec la direction du festival d'être présente et de participer à la programmation 2023 du village culturel.

MARIE-CLAUDE VACHEZ



PUBLICATION

La localisation de l'offre publique d'accueil et d'habitat des Gens du voyage Une enquête qualitative et cartographique réalisée dans quatre départements La Gironde, l'Hérault, le Nord et la Seine-Maritime



L'étude consacrée à la localisation de l'offre publique d'accueil et d'habitat des Gens du voyage est née des réflexions engagées par la commission Habitat de la Fnasat-Gdv, dans un groupe de travail chargé d'établir un bilan général de la politique publique de l'accueil. L'objectif du groupe était de l'illustrer au regard des réalités territoriales des adhérents du réseau, de la mettre en perspective et d'en analyser les impacts pour les Gens du voyage.

Partant du contexte historique et sociétal, le groupe de travail a confirmé le constat que, au fil des siècles, les populations itinérantes – la question du nomadisme – ont été considérées par une société sédentaire comme potentiellement dangereuses, provoquant suspicion, rejet et répression. Les politiques publiques d'accueil et d'habitat sont défailtantes dans la prise en compte de l'habitat caravane et de l'itinérance. Dans de nombreux cas, l'aire d'accueil, contrairement à sa destination première pour des gens de passage et un temps de séjour limité, est occupée sur des temps longs, parfois depuis des décennies par les mêmes familles...

Dès lors, il convenait de questionner ces politiques en termes de réalisation d'équipements ; d'analyser ses mises en œuvre locales. Il apparaissait indispensable de compiler et de comparer des retours d'expériences. Un des objectifs primordiaux a été de questionner les écarts entre les besoins existants et l'inadéquation des réponses apportées, ainsi que de rapporter le point de vue des personnes séjournant ou habitant dans les équipements. La question de la localisation s'est évidemment imposée comme déterminante en termes de sécurité et de santé.

Pour mener à bien cette étude, la Fnasat-Gens du voyage, a décidé de solliciter deux chercheurs, Gaëlla Loiseau, sociologue, et Loris Granal, urbaniste. Le présent rapport expose le déroulement de l'enquête et analyse les critères de localisation des équipements. Il apporte ainsi un éclairage probant sur les inégalités environnementales relatives aux choix territoriaux et démonte les logiques institutionnelles qui les régissent. Non seulement les Gens du voyage sont bien trop souvent bafoués par la localisation, mais ils le sont aussi dans leur corps, subissant toutes les nuisances possibles qui mettent en danger leur santé physique et psychique. Le droit à la ville demeure plus que jamais un enjeu de première importance pour les Gens du voyage.



@ Gaëlla Loiseau

ENTRETIEN

Caroline ROGER-MOIGNEU Vice-présidente en charge de l'insertion, de la lutte contre la pauvreté et des gens du voyage

Pourquoi avez-vous choisi de créer un GIP ?

Le conseil Départemental est un acteur majeur de la politique d'accueil des Gens du voyage. Il a fait le choix en 2008 de s'impliquer directement avec ses partenaires en créant le GIP AGV 35 qui associe l'État, le département, les EPCI, les représentants des communautés des Gens du voyage, la CAF, les bailleurs sociaux.

Nous sommes en effet partis du principe que pour construire des solutions adaptées aux besoins des Gens du voyage, il était indispensable de créer un cadre commun permettant de confronter les expertises, de coordonner les interventions des différents acteurs, dans leurs périmètres de compétences respectifs, et de créer les conditions d'un dialogue constructif entre toutes les parties. En outre, la mise en œuvre des politiques publiques destinées aux Gens du voyage nécessitait de disposer d'un outil efficace, en capacité d'intervenir sur le terrain notamment dans le cadre de la mise en application du schéma départemental d'accueil des Gens du voyage.

Quels sont les tenants politiques qui ont abouti à cette décision ?

Les Gens du voyage sont encore lourdement touchés par les mécanismes d'exclusion, de pauvreté et de précarisation. Ils sont d'autant plus fragiles qu'ils souffrent d'une marginalisation, presque sans égale dans le reste de la population, liée à des représentations encore très dégradées, aux fantasmes qu'elles suscitent et aux difficultés de cohabitations qui peuvent demeurer avec les populations sédentaires. Ainsi, en 2020, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne révélait ainsi que 45% des Gens du voyage déclaraient avoir subi des discriminations dans au moins un domaine de la vie au cours des douze derniers mois.

Pour changer la donne, il est impératif que l'ensemble des acteurs publics, qui ont une capacité à agir, construisent collectivement les réponses adaptées aux problèmes rencontrés par les Gens du voyage que ce soit en matière d'accès aux droits, d'emploi, d'éducation, de santé ou d'habitat. Le GIP AGV 35 est le produit de cette volonté politique de réduire les difficultés rencontrées par les Gens du voyage dans leur quotidien.

Quels sont selon vous les plus-values et les manques ?

AGV 35 est l'outil indispensable de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des Gens du voyage en Ille-et-Vilaine. Il a justement vocation à ce que les orientations qui y sont décidées ne restent pas lettre morte mais qu'elles soient mises en place sur le terrain.

Très concrètement, son équipe intervient pour faciliter les relations ou la compréhension entre les différents acteurs sédentaires et les familles du voyage, dans tous

les domaines, par des actions d'information, de sensibilisation, de médiation et d'accompagnement.

Le GIP joue un rôle indispensable d'accompagnement des collectivités dans leur projet d'aménagement d'équipement d'accueil et d'habitat au bénéfice des Gens du voyage.

Enfin, il a un rôle prépondérant pour faciliter l'accès aux droits et services essentiels aux communautés : école, services sociaux, santé, culture...

Enfin, le GIP offre un cadre d'expertise intéressant qui permet de mieux identifier les réalités vécues par les Gens du voyage et donc les besoins auxquels nous devons répondre par des moyens adaptés aux spécificités des modes de vie des personnes.

La principale difficulté du GIP réside dans le manque d'investissement ou de volontarisme de certains acteurs.

Quel est la complémentarité des missions avec les autres acteurs ?

Le GIP réunit les acteurs principaux qui doivent intervenir au bénéfice des Gens du voyage, à savoir l'État, le département, les EPCI, les représentants des communautés des Gens du voyage, la CAF, les bailleurs sociaux.

En effet, les réponses à apporter aux difficultés rencontrées par les Gens du voyage sont complexes, multiformes, nécessitant la mobilisation de l'expertise, des compétences et des ressources humaines et financières de plusieurs acteurs.



PUBLICATION

Les Nomades face à la guerre (1939-1946), Lise Foisneau

La situation d'exclusion des "gens du voyage" en France aujourd'hui s'inscrit-elle dans la continuité des persécutions subies par les "Nomades" pendant la Seconde Guerre mondiale ? L'ethnologue Lise Foisneau a fait de cette question le point de départ d'une enquête historique inédite. Avec l'aide de Valentin Merlin, elle a recueilli la parole des derniers témoins et exploré de nombreux fonds d'archives pour tenter de comprendre pourquoi des

gouvernements que tout opposait ont poursuivi une même politique de répression des "Nomades" entre 1939 et 1946.

Au prétexte de la mise en oeuvre d'un état d'exception, la IIIe République en guerre prit des mesures drastiques à l'encontre des "Nomades", qui se retrouvèrent soit assignés à résidence soit rassemblés dans des lieux spécifiques que l'occupant allemand et le régime de Vichy transformèrent rapidement en des camps. Cette politique fut rendue possible par l'adoption préalable, en 1912, de la catégorie administrative de "Nomade" dans

laquelle furent regroupés des Roms, des Manouches, des Sinti, des Gitans, des Yéniches et des Voyageurs.

L'arsenal législatif élaboré entre 1940 et 1944 continua d'être appliqué par le Gouvernement provisoire de la République française jusqu'en juillet 1946. Il n'y eut pas de Libération pour les "Nomades". Par sa méthode qui associe histoire, ethnographie et participation active des témoins à la recherche, ce livre renouvelle en profondeur une historiographie restée très lacunaire soixante-quinze ans après les faits.

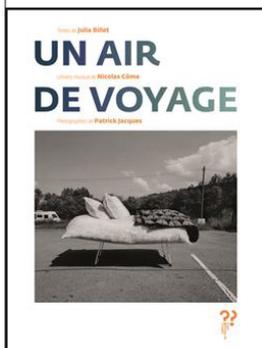
Il montre aussi comment l'immobilisation forcée des collectifs romanis et voyageurs pendant la Seconde Guerre mondiale se mua en résistance : opposition à la législation anti-nomade et lutte partagée avec l'armée des ombres. Cette étude pionnière est tissée de micro-récits qui déploient de multiples effets de savoir. Le croisement de la mémoire et des archives permet de restituer avec précision des pans entiers de l'histoire nationale jusqu'ici scellés.

Date de parution : 14/01/2022

266 pages

Collection : Critique de la politique

Éditeur : Klincksieck

Un air de voyage, Julia Billet, Patrick Jacques et Nicolas Come

Un livre à lire, à regarder, à écouter... Un livre curieux, né de la curiosité d'une autrice, d'un photographe et d'un musicien. Ils sont partis ensemble à la rencontre de Voyageurs, qu'on nomme aussi Gens du voyage et sont revenus avec un tas de récits, d'images et d'ambiances. Puis, ils ont réinventé des histoires, parfois drôles, parfois graves, parfois

douces et légères et ils ont mêlé leurs voix, leurs regards pour nous faire découvrir cette partie de notre humanité que nous connaissons si peu, et surtout si mal.

Date de parution : 5 février 2022

248 pages

Éditions Du Pourquoi Pas ?

Platz, Sacha Vergne

Platz est le nom donné par les habitants des bidonvilles à ces lieux en marge de la cité, qui cristallisent peurs et fantasmes. Le meurtre d'un "Rom" va amener un éducateur à se questionner sur sa mission au sein d'un acteur majeur de l'accompagnement social et à poursuivre son enquête jusqu'en Roumanie. L'intrigue policière plonge le lecteur au

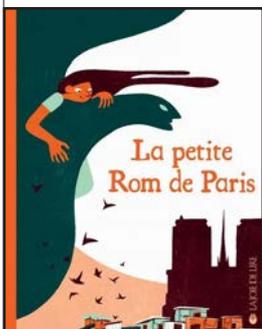
coeur de la machine de résorption de ces "camps", du monde du social business, avec ses travers et ses méthodes managériales empruntées au capitalisme traditionnel ainsi que dans le monde méconnu de ceux que l'on nomme abusivement les Roms.

Date de parution : 08/03/2022

180 pages

Éditeur Conspiration

PUBLICATION

La petite rom de Paris, Pascal Teulade

L'Après le succès du *Petit Prince de Calais*, Pascal Teulade aborde un sujet trop peu présent en littérature jeunesse : les Roms. Luludja et sa famille quittent la Roumanie pour Paris. Mais elles réalisent vite que la situation des Roms n'est pas meilleure en France. Quand leur campement est détruit par la police, Luludja doit quitter son école et ses nouveaux amis. Pour

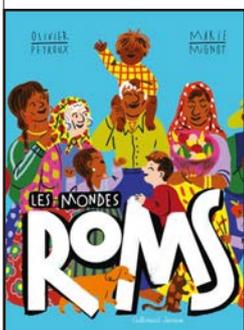
gagner un peu d'argent, ses parents lui proposent de danser sur le parvis de Notre-Dame de Paris au son du violon de son père. La fillette réussira-t-elle à suivre les pas de l'illustre Esmeralda ?

Un beau roman sur le courage et la solidarité, avec en toile de fond Notre-Dame de Paris et ses mystères.

Date de parution : 2022

248 pages

Collection : Hibouk

Les mondes roms, Olivier Peyroux

Qui sont les Roms ? Pourquoi tous ces noms Gitans, Doms, Manouches, Tsiganes, Bohémiens ? De quel pays viennent-ils ? Sont-ils nomades ? Quels sont leurs métiers ? Que veulent dire leurs habits ? Pourquoi semblent-ils différents ?

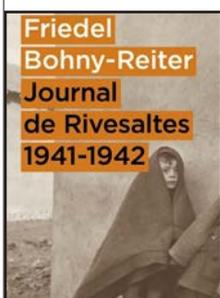
Présents dans notre quotidien, dans les films et les reportages, les Roms

demeurent largement méconnus et caricaturés. Ce livre offre une plongée passionnante au sein des mondes Roms à travers leur histoire, leur culture, leurs façons de regarder la vie.

Date de parution : 17/03/2022

60 pages

Collection : Gallimard-Jeunesse

Journal de Rivesaltes 1941-1942, Friedel Bohny-Reiter

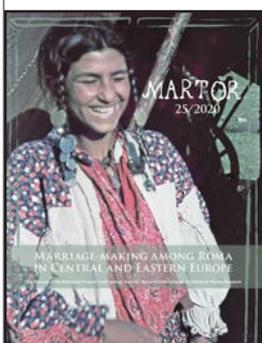
Entre 1941 et 1942, Friedel Bohny-Reiter a travaillé en zone libre comme infirmière au camp de Rivesaltes, qui internait des populations juives, tziganes et espagnoles. Elle se donne corps et âme pour aider les jeunes prisonniers, convaincre l'administration d'en laisser sortir plusieurs, lutte pour améliorer les invraisemblables condi-

tions de vie du camp, quitte à enfreindre les règles. Le journal quotidien qu'elle y tient est une source historique rare et précieuse.

Date de parution : 07/04/2022

189 pages

Éditions Zoé

Marriage-making among Roma in central and eastern Europe
(Revue d'Anthropologie du Musée du Paysan Roumain)

Ce numéro rassemble des témoignages et des analyses approfondies, ethnographiques, juridiques, dialogiques, et visuels - des processus de mariage parmi diverses populations roms du centre et Europe de l'Est, et explique comment le mariage peut être à la fois un moyen de changement et un véhicule de continuité. En outre, il montre

comment le mariage sert de médiateur entre les affects et les relations sociales, hiérarchies, entre aspirations individuelles et morales collectives, et comment il légitime des revendications « identitaires » aussi hétérogènes, voire contradictoires, que celles des soi-disant groupes traditionnels et par les Roms « assimilés ».

Date de parution : volume 25/2020

223 pages

Éditions Martor

MÉMOIRE

Ceija Stojka, rom, déportée, artiste, de Elora Weill-Engerer (mémoire d'étude de Master 2),
Communication interculturelle et muséologie dans l'Europe rénovée,
Faculté des Lettres, Sorbonne-Université

À partir de l'exposition « Ceija Stojka, une artiste rom dans le siècle », présentée à la Maison rouge du 23 février au 20 mai 2018, Elora Weill-Engerer mène une réflexion sur la manière dont l'artiste rom a représenté le génocide des Tsiganes.

Mémoire d'étude de Master 2, Communication interculturelle et muséologie dans l'Europe rénovée, Faculté des Lettres, Sorbonne-Université.

Date de parution : 2018

113 pages

https://fnasat.centredoc.fr/index.php?lvl=notice_display&id=13561

PODCAST

France culture -Le Cours de l'histoire, Xavier Mauduit

France culture vous propose dans la série Nomades, une histoire en mouvement (émission Le Cours de l'histoire) *un épisode (3) sur Les Roms et les populations voyageuses durant la Seconde Guerre mondiale, histoire d'une persécution*

L'histoire des persécutions et violences subies par les populations romanis et voyageuses pendant la Seconde Guerre mondiale a longtemps été marginalisée. Outre la politique génocidaire menée par le Troisième Reich à travers l'Europe, le régime de Vichy a également déployé des mesures anti-nomades. :

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-cours-de-l-histoire/les-roms-et-les-populations-voyageuses-durant-la-seconde-guerre-mondiale-histoire-d-une-persécution>

un épisode(4) sur Tsiganes, Gitans, Manouches, entre mythes et défiance

D'où vient le sentiment d'étrangeté et de défiance à l'encontre des Tsiganes ? Depuis le XV^e siècle, les préjugés sur les Roms, Manouches ou Gitans vont bon train. L'idée d'un peuple nomade, à l'identité unique, nourrit

un mythe qu'historiens et anthropologues entreprennent de déconstruire :

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-cours-de-l-histoire/tsiganes-gitans-manouches-entre-mythes-et-defiance>

DOCUMENTAIRE

Les autres chemins, Emmanuelle Lacosse



Francki appréhende sa vie comme sur son ring de boxe. Son parcours est celui d'un homme tiraillé entre un mode de vie reçu en héritage et les injonctions de la société. Voyageur à la croisée des chemins, Francki revendique sa différence et espère garder sa liberté. Alors il esquivé et tente des équilibres précaires pour faire cohabiter ses deux mondes. Les problématiques s'enchaînent et l'obligent, les rêves changent, les espoirs restent.

Réalisé par Emmanuelle Lacosse

France • 2021 • 88 minutes

Distribution : Les Films de la pluie

http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/62650_1

FORMATION

[M03-Roms migrants](#)

22-23 septembre 2022

[M16-La santé : constats et possibilités à agir](#)

29-30 septembre 2022

[M07-Accueil, médiation et gestion des conflits](#)

6-7 octobre 2022

[M01-Connaissance des Tsiganes et des Gens du voyage](#)

10-11 octobre 2022

[M02-Gens du voyage et discriminations](#)

12 octobre 2022

[M13-RSA et gens du voyage](#)

13-14 octobre 2022

[M05-Gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux](#)

17-18 octobre 2022

[M14-Scolarisation des enfants du voyage](#)

24-25 novembre 2022

[M08-Besoins d'habitat en résidence mobile](#)

30 novembre - 1 décembre 2022

[M09-Itinérance et ancrage territorial](#)

2 décembre 2022

[M15-Pratiques éducatives et protection de l'enfance](#)

08-09 décembre 2022



[Programme](#)

[Information et inscription](#)

IdealCO

Les prochaines journées nationales d'accueil des Gens du voyage d'Ideal Connaissances auront lieu à Limoges les 14 et 15 décembre 2022.

Responsable de la publication : le président Laurent El Gozhi,
Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Nacéra Kacimi, Clément Larhantec, Joseph Le Priellec, Stéphane Lévêque, Leny Mauduit, Frédérique Quirino Chaves, Marie-Claude Vachez, Jérôme Weinhard
Mise en page et diffusion : Nacéra Kacimi